



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2023 DAE 39 Avenant n°3 à la convention entre la Ville et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris relative au plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est mobilisée dès l'été 2020 pour soutenir les acteurs du secteur touristique face aux impacts économiques et sociaux engendrés par la crise sanitaire de la Covid-19, qui s'est notamment traduite par des contraintes de déplacement et l'arrêt des flux de visiteurs internationaux. Un plan ambitieux de soutien de la destination a été mis en place par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP), soutenu par la Ville de Paris à hauteur de 3 555 000 euros, conformément aux délibérations 2020 DAE 133 et 2020 DAE 281 accordant respectivement 2 075 000 euros et 1 480 000 euros en soutien aux acteurs du tourisme en 2020.

Depuis, de multiples actions ont été mises en place afin de répondre aux enjeux et aux besoins des professionnels :

1. La structuration et le développement d'offres alternatives et locales

Les premières actions ont cherché à encourager les Franciliens et les Parisiens à redécouvrir toute la richesse et la diversité de l'offre touristique de la capitale afin de répondre à l'absence des touristes internationaux, et développer davantage un tourisme local, plus résilient et plus durable. Différentes campagnes de promotion, de relais presse et de partenariats avec des influenceurs ont pu être organisées afin de promouvoir le « Paris local » et le « Paris autrement ». En partenariat avec les guides touristiques, plusieurs centaines de visites gratuites ont également été organisées sur le territoire au cours des étés 2020, 2021 et 2022.

Un travail avec toutes les mairies d'arrondissement a par ailleurs été engagé afin d'identifier avec elles les points d'intérêt locaux, créer des parcours originaux et établir les stratégies de communication permettant de mieux les faire connaître aux locaux et aux touristes. Ce travail a pour ambition de mieux valoriser les savoir-faire locaux et favoriser la découverte du Paris du quotidien. Tous ces points d'intérêt sont

géolocalisés et visibles sur les outils cartographiques interactifs mis en œuvre par l'OTCP.

En parallèle, l'OTCP a déployé Paris Passlib, permettant l'accès à de nombreux sites culturels, à des activités « Découverte » et au réseau de transports en commun. Ceci avec la volonté de référencer davantage d'offres alternatives qui font partie du « Paris autrement » (visites guidées, musées parisiens, tourisme de proximité...)

2. Accompagner la transition vers un tourisme plus durable, plus contributif et plus responsable

La crise sanitaire a également souligné en creux la forte dépendance de certains acteurs au tourisme lointain ou à certains marchés, et l'existence de formes de tourisme pouvant mettre à mal localement l'équilibre entre visiteurs et habitants (congestion de l'espace public, meublés touristiques illégaux, etc.). Face à ce constat, l'OTCP a accompagné la Ville dans sa volonté de faire évoluer le paradigme touristique parisien en organisant, en juillet 2021, les Assises du Tourisme Durable. Ces Assises ont permis d'amorcer une véritable dynamique de transition, en posant les jalons pour élaborer un tourisme plus local, plus durable et plus résilient.

Dans cette même logique, l'OTCP a lancé un programme dédié « Pour un tourisme durable à Paris » articulé autour de plusieurs objectifs (contrôle des émissions de gaz à effet de serre, gestion des déchets, consommation d'eau et d'énergie, préservation de la biodiversité, sortie du plastique à usage unique...). Ce programme propose des services d'accompagnement, des ateliers et divers documents ressources (guides pratiques, annuaires de prestataires durables...) afin d'aider les acteurs touristiques à faire évoluer leurs pratiques.

3. Accompagner les filières les plus impactées par la crise sanitaire et promouvoir la destination

Enfin, l'OTCP s'est mobilisé pour accompagner tous les acteurs de la filière fortement impactés par la crise sanitaire avec la mise en place d'une gamme d'outils permettant de nourrir les professionnels en données et en études, pour les aider à se projeter à court et moyen terme. De nombreuses campagnes de promotion ont également été mises en œuvre à l'international en fonction des réouvertures des frontières, des aspirations des clientèles des différents marchés nationaux.

L'OTCP a également engagé des actions spécifiques à destination de certains segments touristiques particulièrement impactés, comme la filière événementielle avec la mise en place de webinaires, de campagnes pour les salons et événements, d'accueil presse et d'influenceurs et de production d'outils de promotion BtoB.

Avec le contexte sanitaire, l'OTCP a mis en œuvre les actions jugées les plus pertinentes et efficaces, afin de répondre aux enjeux de court terme causés par la crise. Ce plan de soutien, initialement prévu pour l'année 2020, a été prolongé une première fois pour l'année 2021 et une deuxième fois pour 2022 afin de permettre à l'OTCP de continuer à

accompagner la destination dans la reprise progressive des flux touristiques.

L'OTCP sollicite un dernier report en 2023, afin notamment de poursuivre les actions lancées en matière de structuration et de développement d'offres alternatives et locales, conformément aux assises du Tourisme durable et afin de renforcer cette offre dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Les financements déjà attribués à l'OTCP au titre du plan de soutien en 2020, et non consommés en 2022 à la suite de la deuxième prolongation, pourront ainsi être reportés en 2023.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer l'avenant à la convention qui encadre le plan de soutien afin de permettre à l'OTCP d'achever sa mise en œuvre en 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DAE 39 Avenant n°3 à la convention entre la Ville et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris relative au plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme

Le Conseil de Paris

Vu la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du tourisme ;

Vu la convention annuelle portant sur la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme, signée le 24 juillet 2020 avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, conformément à la délibération 2020 DAE 133 ;

Vu l'avenant n°1 portant sur la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme et encadrant l'utilisation d'une nouvelle subvention, signée le 4 décembre 2020 conformément à la délibération 2020 DAE 281 ;

Vu l'avenant n°2 portant sur la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme et allongeant la durée de la convention qui l'encadre d'un an, signé le 5 décembre 2021 conformément à la délibération 2021 DAE 304 ;

Vu le projet d'avenant n°3 portant sur la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme et allongeant la durée de la convention qui l'encadre d'un an ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris relative au plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission.

Délibère :

Article 1 : Les termes de l'avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris relative au plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme sont approuvés.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°3 à la convention.